



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le 13 septembre à 19 h

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 05 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Monsieur Bruno CŒUR, Madame Zohra OGBI, Messieurs Philippe GASNIER, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Laurent BOULAIN, Jean-Claude MASSON, Mesdames Valérie ELAMBERT (arrivée à 19H30), Françoise BORDEAUX BOREL

POUVOIRS :
Mr Guy COURSIMAULT donne pouvoir à Mr Bruno CŒUR
Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE
Mr François ESTEBAN donne pouvoir à Mr Yvan BLANCHARD
Mr Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Mr Philippe GASNIER

ABSENT :
Mr Sébastien GIRARD
Mme Corinne BONNEAU STRAZZIERI

Secrétaire de séance : Françoise BORDEAUX BOREL

Approbation du PV du Conseil municipal du 06 juillet 2023 : approuvé à 12 voix pour

DELIB 2023-25 : APPROBATION DES STATUTS D'ORLÉANS METROPOLE - RESTITUTION D'UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE - AMÉNAGEMENT ET GESTION DU PARC FLORAL DE LA SOURCE, ORLÉANS LOIRET - APPROBATION - DEMANDE DE MODIFICATION - SAISINE DES COMMUNES MEMBRES ET DE LA PRÉFÈTE.

Le Maire expose :

La métropole dénommée « Orléans Métropole » a été créée par décret du Premier ministre n° 2017-686 du 28 avril 2017 et s'est substituée à la communauté urbaine du même nom, elle-même issue de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire transformée le 1^{er} janvier 2017.

La liste des compétences facultatives (complémentaires aux compétences obligatoires) de la métropole a été étendue à la demande de celle-ci par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 (délibération n° 006540 du 16 novembre 2017), puis par arrêté préfectoral du 8 février 2019 (délibération n° 2018-11-15-COM-05 du 15 novembre 2018).

Dans cette liste figure donc la compétence relative à l'aménagement et à la gestion du Parc floral de la Source, ainsi confiés à la métropole, même si la commune d'Orléans est restée propriétaire du site.

Le domaine sur lequel a été aménagé le Parc floral a été acquis en 1959 conjointement par la commune d'Orléans et le conseil général du Loiret, dans le cadre de l'aménagement du quartier de La Source. C'est en 1964 que le Parc floral fut créé et ouvert partiellement ses portes au public. Le festival des Florales Internationales d'Orléans organisé en 1967 lui conféra une réelle notoriété.

En 1994, les 2 collectivités ont créé le syndicat mixte de gestion du Parc floral de la Source, afin de lui donner un second souffle. Ainsi, un important programme de réhabilitation et d'investissement a alors été engagé. Ce syndicat a finalement été dissous le 31 décembre 2005 et remplacé par un partenariat conventionnel entre les 2 collectivités fondatrices, le département continuant de participer au financement jusqu'au 31 décembre 2018.

La commune d'Orléans est restée la collectivité employeur du personnel du Parc floral jusqu'au 31 décembre 2017, date à laquelle la compétence a été transférée à Orléans Métropole, par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017. Le personnel a alors été transféré à la métropole pour la gestion du site. Le transfert de charges a fait l'objet d'une évaluation par la C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Le Parc floral, labellisé « jardin remarquable » par le ministère de la culture pour son intérêt botanique, historique et esthétique dispose de 35 hectares dédiés à la nature, faune et flore confondues, accueillant en son sein des collections végétales notamment. Site le plus fréquenté du Loiret, avec 135 000 visiteurs en 2022, il est aussi un établissement touristique et de

FB

divertissement à travers les nombreux événements qu'il programme pendant la saison. Fort de ses atouts, le Parc floral doit bénéficier d'un projet de développement pour lui permettre à la fois de se renouveler et de porter des ambitions culturelles et touristiques plus fortes, tout en confortant son identité paysagère, végétale et horticole.

S'appuyant sur les conclusions de l'audit des transferts de compétences réalisé en 2021, sur la nécessité de mieux répartir les efforts financiers en investissement entre la métropole et ses communes membres et sur la demande spécifique des communes concernées, la métropole a décidé de mettre fin à l'exercice de ses compétences facultatives d'aménagement et de gestion des jardins remarquables relatives au Parc floral.

La présente délibération propose de restituer à son tour cette compétence à la commune d'Orléans, dans une logique de répartition des efforts financiers et compte tenu de la nécessité d'engager des travaux de rénovation importants qui permettront la réalisation du plan de développement de l'équipement.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la restitution de la compétence facultative « aménagement et gestion du Parc floral de la Source, Orléans Loiret », ainsi que la modification des statuts correspondante, avec effet au 1^{er} avril 2024 ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 12 voix pour, la présente délibération.

DELIB 2023-26 : DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN PLANTATION DE HAIES

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Plantation de haies.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au fonds de concours métropolitain, avec plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT (€)		Recettes (€)	
Plantations et accessoires	8 183,40	Subvention Fonds pour l'Arbre	1 105,00
Préparation terre	1 000,00	Orléans Métropole : Fonds de Concours Métropolitain	4 538,70
Paille	1 000,00	Reste à charge pour la commune bénéficiaire du FSM	4 538,70
TOTAL	10 182,40	TOTAL	10 182,40

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à solliciter le versement du fonds de solidarité métropolitaine d'un montant de 4 538,70 € attribué par la métropole à la commune.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 12 voix pour, la présente délibération. Autorise le Maire à solliciter le versement du fonds de concours métropolitain auprès de la métropole**
- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

DELIB 2023-27 – A sa demande, retrait de délégation et d'indemnité à Monsieur BOULAIN Laurent, conseiller délégué à l'Agriculture et à l'Environnement et réattribution de l'indemnité à Monsieur COURSIMAULT Guy

Le Maire propose au conseil municipal de prendre en compte, depuis le 02/08/2023, la demande de retrait de délégation de Mr BOULAIN Laurent, ceci à sa demande, en qualité de conseiller délégué à l'Agriculture et à l'Environnement, en suppléance de Mr COURSIMAULT Guy, et de retirer l'indemnité actuellement perçue par ce dernier et de la réattribuer à Mr COURSIMAULT Guy, lequel avait alloué la moitié de son indemnité.

Le conseil municipal Décide :

Article 1^{er} : A compter du 02 août 2023, la délégation à l'Agriculture et à l'Environnement ainsi que l'indemnité de fonction allouée à Mr BOULAIN Laurent, conseiller municipal délégué à l'Agriculture et à l'Environnement, sont retirées.

Le montant de cette indemnité d'un montant de 179.99 € est restituée à Mr Guy COURSIMAULT.

Messieurs BOULAIN et COURSIMAULT ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 10 voix pour, la présente délibération.

FB

DELIB 2023-28 (annule et remplace la délibération n° 2023-18 du 06/07/2023) : DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION FONDS DE CONCOURS « FONDS DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE 2022-2026 »

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Conserverie : Atelier de transformation.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au fonds de concours solidarité métropolitaine 2022-2026.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à solliciter le versement du fonds de concours d'un montant de 140 000€ attribué par la métropole à la commune selon plan de financement ci-dessous.

Plan de financement			
Dépenses	Montant (k€)*	Recettes	Montant (k€)
Travaux	535	A vos idées	75
Architecte	32	Métropole Orléans	140
Organismes de contrôle	10	Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER,...)	
Etudes fluides	5	EtatDETR/DSIL	214
Enedis (transfo)	10	Département	23
		Autofinancement	140
Total des dépenses	592	Total des recettes	592

* HT si opération donnant lieu à récupération de TVA, TTC cas contraire

- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention, la présente délibération.**
- **Autorise le Maire à solliciter le versement du fonds de concours auprès de la métropole**
- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Administratif :

- Nouveau contrat aux services techniques pour pallier l'absence de David
- Paola PINTO a pris ses fonctions en tant que secrétaire générale le 1^{er} septembre, en remplacement de Sofia AKADIRI
- Fatiha ESS-MARI a pris ses fonctions en tant qu'adjoint administratif le 1^{er} septembre, en remplacement de Paola PINTO

. Information sur évolution de l'imposition 2023 / 2024 :

- Revalorisation des bases foncières par décision gouvernementale : l'indice retenu par les députés pour 2023 est celui de l'indice des prix à la consommation harmonisé, soit 7,1%
- Pas d'augmentation au niveau communal, départemental et métropolitain
- En 2024, une nouvelle taxe, dite GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) verra le jour. La gestion et l'entretien de nos digues, sous contrôle de l'Etat jusqu'à fin 2023, sont dorénavant confiés aux communautés de communes, mais sans les moyens inhérents. Le besoin de financement annuel est de 1 million d'euros, soit 3 à 4 € / habitant. Les entreprises étant mis à contribution également, le reste à charge pour chaque foyer fiscal sera d'1 à 2 €.

. Finances :

- Résultats financiers de fonctionnement à fin août 2023 :
 - o Recettes : 820 257,85 €, soit 89% engagés (à fin juin : 618 081.52 €, soit 67% engagés)
 - o Dépenses : 519 716,23 €, soit 64% engagés (à fin juin : 393 135,42 € soit 49% engagés)

. Travaux :

- Démarrage des travaux d'enfouissement rue Saint Marc en octobre (pas de date précise confirmée)
- Passage en leds sur tous les bâtiments communaux non encore équipés (enveloppe globale 6 k€) - voir certificat d'économie d'énergie

FB

. Sécurité :

- Nouveau DICRIM imprimé ; distribution à organiser
- Actions commission sécurité à venir :
 - o carrefour rue de Meulin / rue d'Alboeuf / rue des Bordes
 - o carrefour rue de Crochet / rue des Varennes / Grand'rue
 - o aménagement parking carrefour rue Saint Marc / rue du Puits de l'Orme

. Environnement / agriculture :

- Rencontre d'un porteur de projet viticulture pour installation à Bou ; à suivre

. Solidarités et Enfance :

- Démarrage de l'éducation musicale pour les classes de CE1 à CM2 à partir de fin septembre et pour toute l'année scolaire ; chaque enfant aura ce cours une fois toutes les deux semaines
- Reprise ateliers boxe (CP à CM2)
- Reprise ateliers informatiques pour les CM1/CM2
- Cantine intergénérationnelle : un créneau une fois par mois pour nos anciens
- Ateliers équilibre pour nos seniors : réunion de lancement le 28 septembre à 10H salle des fêtes, puis le deuxième vendredi de chaque mois
- Trombinoscope des intervenants auprès des enfants pour transmission aux parents
- Sortie Briare pour les anciens : retours positifs malgré la canicule

. Commission culture et vie associative :

- Présentation débat avec Loire sentinelle (Nat' Explorer) jeudi 21 septembre à 20H30 salle des fêtes
- Accueil de moines tibétains (réalisation d'un mandala, exposition vente artisanat) du 04 au 06 octobre salle des fêtes
- Livraison brochure résidence auteur Marin Schaffner le 18 octobre à 19H à la bibliothèque + projection du documentaire « Méandre » à la salle des fêtes
- Projection du film « On va marcher sur le lac » : à venir sur novembre / décembre
- vendredi 24 novembre : venue de Girma Bényéné, présentation d'un documentaire sur sa vie + concert
 - o documentaire à 19H + concert (musique éthiopienne) à 20H30 à la salle des fêtes.
 - o Sur réservation, deuxième programmation le 23 si trop de personnes le 24
 - o entrée payante 20€ pour documentaire et concert
- Prêt de la yourte à la troupe Allo Maman Bobo les 09, 10 et 11 octobre (re-création d'un spectacle burlesque et écologique sur les abeilles « Autour de la ruche »)
- Comme les années passées, prêt de la grande salle à la Cie Les Petites Miettes pour leur Brigade des clowns (1 fois par mois le lundi) – convention signée pour 2023/2024. La compagnie jouera gratuitement à la fête à la Binette, en échange.

Prochain conseil municipal le 24 octobre à 19h00 -

Fin de séance à 20H20

Fait à Bou, le 13/09/ 2023

La secrétaire,

